

218C1999
FR0000072373-FS1190

17 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EGIDE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 décembre 2018, la société anonyme Ostrum Asset Management¹ (43, avenue Pierre Mandès France 75648 Paris cedex 13), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EGIDE et détenir, pour le compte dudit fonds, 391 137 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EGIDE sur le marché.

¹ Anciennement Natixis Asset Management. Contrôlée par Natixis. La société Ostrum Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 7 900 366 actions représentant 7 985 035 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.